

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0011/2021	Objet : Installation de deux conseillers municipaux.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.**Absents** : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 modifié, L.2121-4 et R2121-2 modifié ;**Vu** le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;**Vu** les courriers de Florence TORRECILLA en date du 27 janvier 2021, de Nicolas BRAGARD en date du 18 février 2021 portant démission de leurs mandats de conseillers municipaux ;**Considérant** qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ;**Considérant**, par conséquent, que Benjamin GAUDON et Stéphanie COUCHOUX candidats suivants de la liste « J'aime Marolles », sont désignés respectivement pour remplacer Florence TORRECILLA et Nicolas BRAGARD au titre de conseillers municipaux ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE DE :**- la démission de Florence TORRECILLA le 27 janvier 2021 et de l'installation de **Benjamin GAUDON** dans ses fonctions de conseiller municipal,- la démission de Nicolas BRAGARD le 18 février 2021 et de l'installation de **Stéphanie COUCHOUX** dans ses fonctions de conseiller municipal.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.